

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 06/08/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 06/08/2014	N° d'enregistrement F04114P0057
--	---	---

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voirie routière dans le cadre de la requalification et de l'aménagement des espaces publics sur le site ANRU de la Cote des Roses à Thionville (îlot Saint-Hubert)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Aménagement d'une voirie routière sur une longueur de 145 mètres environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une voirie routière (déportation de l'axe de voirie existant), sur un linéaire d'environ 145 m, dans le cadre de la requalification et l'aménagement des espaces publics sur le site ANRU de la Cote des Roses à Thionville (îlot Saint-Hubert).

La nouvelle voirie routière permettra de relier la rue Molière à la rue Saint-Hubert et se raccordera aux rues Jean de la Fontaine et Racine.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records.

2. It then goes on to describe the various methods used to collect and analyze data.

3. The results of the study are presented in the following section, showing a clear trend.

4. Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la desserte de l'îlot Saint-Hubert, dans le cadre de la requalification du quartier et du projet ANRU de la Cote des Roses à Thionville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La voirie, soit 145 m environ, comprendra :

- Un axe structurant, d'orientation sud-nord, permettant de relier la rue Molière à la rue Saint-Hubert (6 mètres de largeur)
- Le raccordement aux rues Jean de la Fontaine et Racine, à l'ouest
- La création de trottoirs et de places de stationnement,
- Le raccordement au réseau eaux pluviales de la ville de Thionville.

Les travaux d'aménagement pourront être programmés suivant un phasage articulé suivant la construction des nouveaux bâtiments de l'îlot Saint-Hubert.

La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ouvrages de collecte des eaux pluviales seront entretenus par la collectivité gestionnaire.

La superficie imperméabilisée de voirie est identique à la voirie existante qui sera détruite.

Les sens de circulation seront maintenus à l'identique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (projet non soumis à permis d'aménager car terrain d'assiette inférieur à 5 ha et superficie de plancher inférieure à 10 000 m²)

Déclaration d'utilité publique pour cause d'expropriation dans le cadre du projet ANRU

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de voirie	145 m
Superficie imperméabilisée	1500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Molière à Thionville

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 09 ' 14 " 2 Lat. 49 ° 22 ' 08 " 3

Point d'arrivée : Long. 6 ° 09 ' 16 " 5 Lat. 49 ° 22 ' 11 " 0

Communes traversées :

Thionville

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La rue Molière, dont l'axe sera repris, s'inscrit dans le cadre de la requalification de l'îlot Saint-Hubert sur le site ANRU de la Cote des Roses à Thionville. La requalification de cet îlot est soumis à déclaration préalable et comprend la démolition de 2 bâtiments, la création d'une liaison piétonne entre la rue Molière et la rue Corneille, la création d'un "mail" piétonnier et d'une placette, ainsi que la création d'environ 45 logements environ et d'un pôle médical de 400 m².

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont actuellement urbanisés (rue Molière, bâtiments et places de stationnement)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thionville approuvé le 21/12/2013

L'emprise de l'opération est située dans une zone classée UCb au PLU. Il s'agit d'une zone urbaine dans laquelle la capacité des équipements existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement les constructions. Elle correspond plus particulièrement aux secteurs d'habitat collectif, généralement des grands ensembles.

L'aménagement de la place Saint-Hubert est inscrite en emplacement réservé (ER) au PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE - Périmètre de l'unité urbaine de Thionville - approuvé le 24/02/2014 pour la commune de Thionville

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation "vallée de la Moselle" approuvé le 20/04/2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors du périmètre de protection du captage de Thionville -Briquerie
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 16 km au nord-est du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 "Pelouses et rochers du pays de Sierck". Le projet est donc situé en dehors de tout site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du périmètre de protection du monument historique le plus proche : Château "Le Hof" - 2 rue Saint-Urbain (Guentrange) --> partiellement inscrit. Le périmètre de protection (500 mètres autour du bâtiment) est situé à 220 mètres environ à l'ouest du projet.

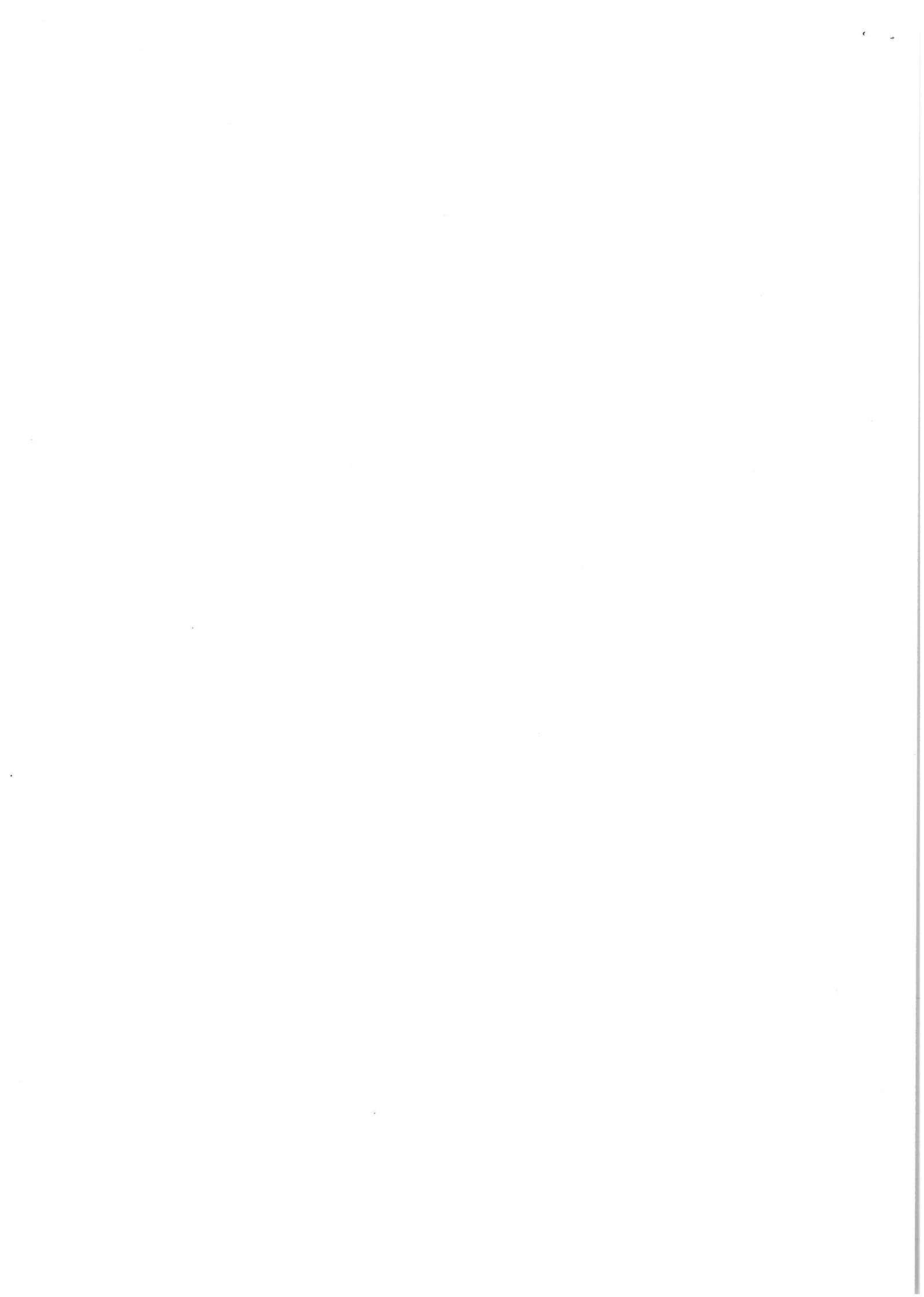
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La superficie imperméabilisée du projet est identique à la voirie existante qui sera supprimée.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus de la démolition des chaussées existantes seront envoyés en centre de recyclage ou en centre de traitement suivant leur nature
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu très urbanisé, sans enjeu pour la faune et la flore
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact associé au Plan de Prévention du Bruit et à la zone inondable associée à la vallée de la Moselle (à distance du projet) Le projet est situé hors du périmètre de protection du monument historique le plus proche et la zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 16 km au nord-est du site en projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine, très artificialisée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors du périmètre éloigné du captage en eau potable le plus proche (Thionville-Briquerie). Les eaux pluviales seront collectées dans le réseau public, comme c'est le cas actuellement. La capacité des réseaux actuels est compatible avec le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voirie routière mais aucune modification du paysage sonore actuel. Faible modification du tracé et sens de circulation conservé. Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts potentiels en phase chantier (envol de poussières) : possibilité d'arroser les sols
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales : collecte dans le réseau public existant. Les rejets hydrauliques par rapport à l'état actuel seront inchangés.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier : évacuation des déchets dans des centres de traitement adaptés
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impacts non significatifs sur le patrimoine architectural et culturel de la Ville de Thionville Insertion du projet dans son contexte urbain Le projet a pour incidence une amélioration du contexte paysager dans le cadre du projet ANRU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de voirie routière s'inscrit dans le cadre de la requalification et de l'aménagement des espaces publics sur le site ANRU de la Cote des Roses à Thionville (îlot Saint-Hubert). Il concerne une faible longueur de voirie (145 mètres environ) et consiste à déporter la voirie existante (rue Molière). Aucune superficie imperméabilisée supplémentaire ne sera réalisée.

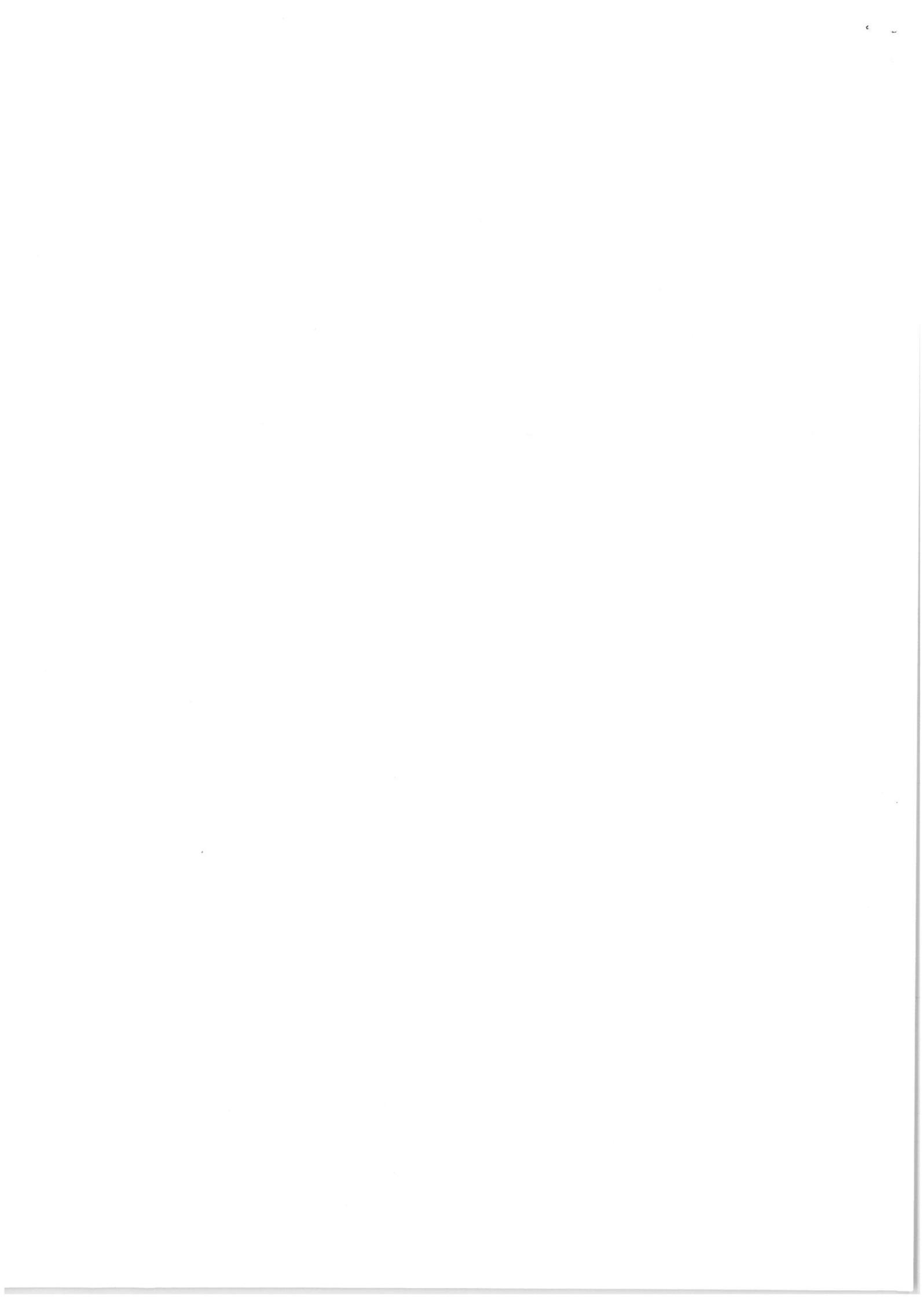
La capacité actuelle des réseaux d'eaux pluviales est compatible avec le projet.

Les impacts négatifs sont faibles et pourraient concerner principalement la phase travaux.

La réalisation du chantier sera effectuée dans les règles de l'art (récupération des eaux pluviales, engins de chantier homologués, prévention des pollutions, etc...).

Le projet de voirie, en lien avec le projet ANRU, aura un impact positif en terme d'amélioration du cadre de vie du quartier de la Cote des roses à Thionville.

Nous estimons que notre projet peut-être dispensé d'étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

THONVILLE

le,

30 JUL. 2014

Signature



Pour le Maire
Adjoint Délégué

ROBERT SCHREIBER

